



Probleme avec "le neuf telecom"

Par **angelus**, le **01/02/2008** à **10:38**

Madame,Monsieur,rnrnVers le mois de septembre 2007, j'ai voulu payé mon abonnement "le neuf" par cheque.rnCe cheque a été déclaré impayé pour cause d'insufisance sur le compte (ce que je ne conteste pas)rnrnDepuis decembre 2007, j'ai ecrit plusieurs fois à " le neuf", afin de leur expliquer que je pouvez payé afin de resoudre mon dossier envers eux, que je desirais savoir quelle somme je leur devais, et savoir comment recuperer mon cheque afin de regler mon inscription à la banque de france.rnrnCar sans preuve de reglement de ce cheque (un courrier de leur part ou cheque recuperé)je ne peux pas etre desinscrit de la banque de france.rnrnA ce jour, je n'ai ut aucune reponse que ce soit de leur part, et je ne sais plus quoi faire pour avoir une reponse de "le neuf".rnrnPouvez vous me conseiller, ou me dire quoi faire ?rnrnDans l'attente, rnrnJe vous prie d'agreer, madame, monsieur, mes sincerres salutations.

Par **daudet**, le **17/02/2008** à **12:00**

Il y a toujours la possibilité de demander à votre banquier de provisionner la somme du chèque impayé sur un compte. cela a pour effet de ne plus être inscrit fichier banque de France et lorsque neuf se réveillera vous pourrez justifier de la provision affectée et leur dire de représenter le chèque. Il sera automatiquement honoré. Le service bancaire est pratiquement toujours gratuit, cela dépend des banques.